PAYS DU SUNDGAU

PROCÈS VERBAL du CONSEIL SYNDICAL
du 29 juin 2021
à ALTKIRCH

En fonction : 36
Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du Pays du Sundgau, étaient présents :

Présents : 26
Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Maurice BARNABÉ, M. Alexandre BERBETT, M. Daniel DIETMANN (à partir de 19H56), M. Vincent GASSMANN (présent jusqu'à 20h15), M. Franck GRANDGIRARD, M. Claude GEIGER, M. Nicolas HOLLEVILLE, M. Florant LACHAUSSÉE (suppléé M. Vincent GASSMANN à partir de 20h15), Mme Marie-Cécile LEY, M. Paul MUMBACH, M. Denis NASS, M. Pierre SCHMITT, M. Antoine WAECHTER, M. Jean-Michel ZINCK.
Communauté de Communes Sundgau : Mme Fabienne BAMOND, Mme Doris BRUGGER, M. Stéphane DUBS, M. Hugues DURAND, M. Gilles FREMIOT, M Germain GOEPFERT, M. Christian GRIENENBERGER, M. Nicolas JANDER, Mme Régine RENTZ, M. Dominique SPRINGINSFELD, Paul STOFFEL, M. Christian SUTTER, M. Jean ZURBACH.

Excusés : 10
Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Guy BACH, M. Jean-Rodolphe FRISCH, M. Claude JUD, M. Pascal SOMMERHALTER, M. Fabien ULMANN.
Communauté de Communes Sundgau : M. Eric GUTZWILLER, M. Christian LERDUNG, M. Jean-Marc METZ, Mme Estelle MIRANDA, M. Rémi SPILLMANN,.
** Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués suppléants accompagnant le délégué titulaire (pas de voix délibérative en séance) :

Communauté de Communes Sundgau : Mme. Rita HELL,

Invités permanents : M. Gérard LANDEMAINE, M. Sébastien STOESSEL

Le Président ouvre la séance à 19H40. Il présente le rendu musical des élèves des écoles de musique du Sundgau et de Saint-Louis Agglomération qui accueille les délégués syndicaux à leurs arrivées. Le Président félicite M. Gilles FREMIOT et les remplaçants élus pour leurs résultats aux élections régionales et départementales. Il remercie la presse d'être présente ainsi que M. Sébastien STOESSEL, le Président du Conseil de Développement du territoire du Sundgau.

Il salue les membres de l'équipe administrative du PETR du Pays du Sundgau et présente les nouveaux agents : M. Arnaud CHAUVET, chargé de mission mobilité, M. Florian JUD, chargé de mission SARE et Mme Lucie VOISIN, secrétaire du service d'Autorisation du Droits des sols.

I. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le Procès-verbal de la séance du 3 mars 2021 a été envoyé aux membres du Conseil Syndical le 12 mars 2021.

Le Président demande au Conseil Syndical s'il y a des remarques à ce sujet. Personne ne demande la parole.

Le Conseil Syndical à l'unanimité

- ***approuve*** *le Procès-verbal de la séance du 3 mars 2021.*

II. Programme européen LEADER

Le Président indique aux membres du Conseil Syndical que des bonnes nouvelles concernent le programme européen Leader. Le Pays du Sundgau, structure juridique porteuse du groupe d'action local Leader Sundgau 3-Frontières, a pris de l'avance dans la programmation et dans le paiement des dossiers. Le traitement des dossiers est long mais comparé à d'autres territoires GAL en France, le Sundgau est en avance. En conséquence, un abondement de 200 000 € avait été réalisé au printemps 2021 auxquels s'ajoutent un reliquat conséquent de presque 400 000 € pour financer de nouveaux projets entre la fin de la programmation 2014-2024 et le lancement de la prochaine PAC. Il invite le Président du GAL, M. Gérard LANDEMAINE à prendre la parole.

II.1. Abondement supplémentaire de l'enveloppe LEADER pour la programmation 2014 - 2022

M. Gérard LANDEMAINE remercie le Président et présente l'état des lieux de la maquette financière du programme LEADER :

FICHE ACTION	ENVELOPPE LEADER SUITE À L'ABONDEMENT DE 200 000 €	MONTANT LEADER PROGRAMMÉ / ENGAGÉ	% PROGRAMMÉ / ENGAGÉ	MONTANT LEADER RESTANT À PROGRAMMER	MONTANT PAYÉ	% PAYÉ
Transition énergétique	279 566,88 €	218 514,20 €	78%	61 052,68 €	143 561,72 €	51%
Mobilité	141 605,58 €	121 605,58 €	86%	20 000,00 €	51 605,58 €	36%
Economie locale	495 081,24 €	434 959,85 €	88%	60 121,39 €	216 720,40 €	44%
Vivre ensemble	178 211,75 €	159 597,70 €	90%	18 614,05 €	119 619,01 €	67%
Attractivité territoriale	133 427,55 €	94 834,32 €	71%	38 593,23 €	49 813,44 €	37%
Sous-total Fiches actions 19.02	***1 227 893 €***	***1 029 511,65 €***	***84%***	***198 381,35 €***	***581 320,15 €***	***47%***
Coopération	46 000,00 €	0 €	0%	46 000,00 €	0 €	0%
Animation du GAL	259 750,00 €	126 114,62 €	49%	133 635,38 €	126 114,62 €	49%
TOTAL	**1 533 643,00 €**	**1 155 626,27 €**	**75%**	**378 016,73 €**	**707 434,77 €**	**46%**

II.2. Consommation de la maquette financière

M. Gérard LANDEMAINE indique que dans le cadre de la « *période de transition 2021-2022* » mise en place par l'Union européenne entre la programmation actuelle et le lancement de la prochaine « Politique Agricole Commune », le GAL Sundgau-3Frontières devrait bénéficier d'un abondement supplémentaire de **397 893 €**.

Une consultation écrite du Comité régional de programmation s'est déroulée jusqu'au 14 juin 2021 afin de valider la répartition des montants de la période de transition entre les 5 GAL alsaciens. Une notification officielle est parvenue au GAL pour confirmer le montant de l'abondement.

Cet abondement permettra de financer les mesures « projets », « coopération » et « animation du GAL », l'animation du GAL ne pouvant représenter plus de 25% de cette enveloppe complémentaire (soit maximum 99 473,25 €).

La répartition des 397 893 € entre les 5 fiches-actions thématiques du GAL (*Transition énergétique, Mobilité durable, Economie locale, Vivre ensemble, Attractivité territoriale*), la mesure coopération et la mesure animation devront être

débattues et validées en Comité de Programmation, et feront l'objet d'un nouvel avenant à la convention de mise en œuvre du programme LEADER.

Un nouveau calendrier de mise en œuvre du programme 2014-2022 a été établi, portant la date limite de paiement des dossiers par l'organisme payeur au 31/12/2025, et la date limite pour la programmation et l'engagement juridique au 1er trimestre 2024. Afin d'assurer la consommation totale de ces fonds complémentaires, une clause de revoyure sera mise en place avec des objectifs annuels en termes d'engagement et de paiement des dossiers. Si le GAL parvient à remplir ces objectifs, il pourra bénéficier d'éventuels reliquats. En revanche, si le GAL ne respecte pas les objectifs annuels fixés, une partie des fonds sera rétrocédée à d'autres GAL de la Région Grand Est ou à d'autres mesures.

Après attribution de cette enveloppe complémentaire, l'enveloppe LEADER totale du GAL Sundgau-3F pour la période 2014-2022 s'élèvera à **1 931 536 €**.

II.3. Projet de coopération LEADER

II.3.a. Restitution des ateliers de musique électronique (actions locales)

M. Gérard LANDEMAINE indique qu'une restitution musicale des ateliers de musique électronique s'est déroulée le **samedi 26 juin 2021 au Foyer de la Culture de Dannemarie**. Les ateliers pédagogiques de musique électronique ont été bouleversés par la situation sanitaire et les élèves ont dû s'adapter à des cours dispensés en visioconférence. Le Pays du Sundgau a organisé un dernier atelier d'apprentissage de musique avec une restitution live sur scène afin de clôturer le cycle d'apprentissage. Une occasion de remercier et de féliciter les élèves pour leur persévérance et de leur offrir un moment de convivialité en compagnie de leur famille, de leurs amis et des élus des territoires du Sundgau et de Saint-Louis Agglomération. Il rappelle que les musiques diffusées au début de séance étaient extraites des productions des élèves jouées sur scène samedi soir. M. Gérard LANDEMAINE ajoute que les cours de musique électronique dispensés aux élèves des écoles de musique du GAL Sundgau 3-Frontières s'inscrivent dans les actions locales du projet de coopération Leader.

II.3.b. Projet de concert transfrontalier (cœur de la coopération)

M. Gérard LANDEMAINE précise que le projet de coopération avec le GAL allemand Südschwarzwald a repris avec l'amélioration de la situation sanitaire. Il rappelle que chaque GAL a organisé ses actions locales : ateliers de musique électronique animés par Longevity Music School pour le Sundgau et Saint-Louis Agglomération, des ateliers d'écriture de paroles de musique de RAP animés par le groupe Zweierpasch pour l'Allemagne. Les 2 GAL sont en discussion avec le groupe de musique Zweierpasch pour mixer nos 2 actions locales et créer une production artistique unique en son genre.

M. Gérard LANDEMAINE souligne qu'il s'agit du cœur du projet de coopération. La crise sanitaire a imposé bien des difficultés à la continuité du projet. C'est aujourd'hui presqu'un miracle de se projeter dans l'organisation d'un concert du groupe Zweierpasch qui utilisera en partie les musiques réalisées par les jeunes du GAL Sundgau 3 F et les paroles écrites par des élèves allemands qui apprennent le français en 1er langue vivante étrangère. Le concert est prévu pour le 25 septembre 2021 (date à confirmer) à Elzach en Allemagne.

M. Jean ZURBACH souligne que le 25/09/2021 se tiendra la journée citoyenne.

M. Gérard LANDEMAINE indique que compte-tenu du nombre d'acteurs impliqués et du fait que l'évènement se tiendra en Allemagne, nous ne sommes pas les seuls à maitriser ce calendrier et qu'il sera complexe de modifier la date.

M. Daniel DIETMANN arrive à 19h56.

III. Mobilités

III.1. Lancement du dispositif « Covoit'Go »

Le Président rappelle qu'une première conférence de presse a lancé le dispositif Covoit'Go le 7 juin 2021 pour ouvrir une phase de test. Il s'agit de conduire une expérimentation durant un an qui consiste à organiser un mode de déplacement spontané, le covoiturage. Il passe la parole à Mme Marie-Cécile LEY pour présenter le dispositif.

Mme Marie-Cécile LEY précise que le Pays du Sundgau, en concertation avec les Communautés de Communes et des Communes volontaires a lancé une expérimentation pour développer une ligne de covoiturage dite « dynamique ».

Après une étude de flux de véhicules sur les itinéraires domicile-travail permettant de repérer un axe pertinent, l'équipement est opérationnel pour une phase de test depuis le lundi 7 juin 2021. Suite à cette phase de test, un évènement de plus grande ampleur est prévu le jeudi 1er juillet à 17H. L'expérimentation opérationnelle se poursuivra durant 12 mois.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les conducteurs roulent comme ils le font d'habitude sur leurs trajets quotidiens et partagent leurs véhicules avec les passagers qui attendent aux arrêts Covoit'Go. Les passagers trouvent une place dans les voitures qui passent en signalant simplement leur présence, en temps réel, à l'arrêt Covoit'Go le plus proche. Les passagers peuvent écrire leur destination sur le panneau d'affichage.

COVOIT'GO MODE D'EMPLOI

Le passager se place à l'arrêt. Si c'est un arrêt avec panneau lumineux, le passager appuie sur le bouton de sa destination. Sinon, il reste simplement au niveau de l'arrêt, près du panneau. Si un panneau lumineux est présent, la destination choisie s'y affiche pendant 5 minutes. Si c'est un panneau statique, le passager lève le pouce et fait un joli sourire aux conducteurs en approche. Un conducteur voit la demande sur le panneau lumineux, ou aperçoit le passager avec le pouce levé : il s'arrête sur l'emplacement prévu et l'emmène à destination. Et c'est parti pour un bout de chemin ensemble !

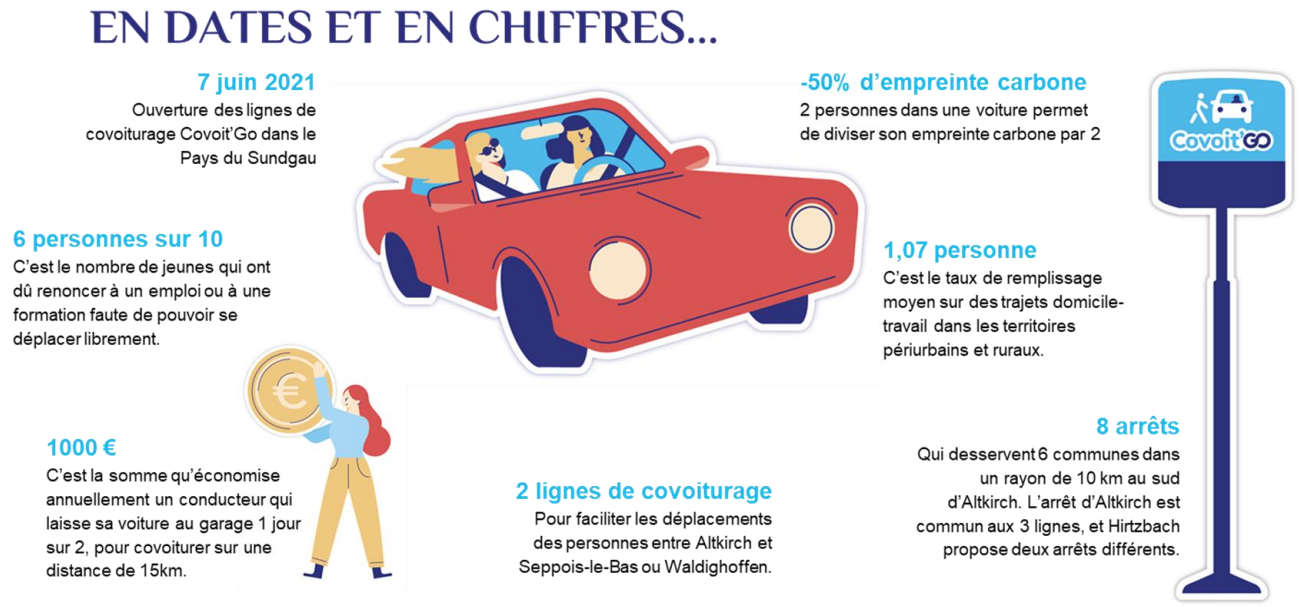

III.2. Tracé expérimental validé des lignes Covoit'Go et approbation d'un nouveau devis à la baisse

L'axe initial du dispositif avait pour objectif de relier la commune de Ferrette à la gare d'Altkirch mais les études de flux ont révélé que le nombre de voitures était insuffisant entre Ferrette et Hirsingue pour permettre aux usagers des temps d'attente « raisonnables ». L'étude de flux a mis en exergue deux autres axes avec des trafics de véhicules plus importants : l'un entre la commune de Waldighoffen et la gare d'Altkirch via les communes d'Illtal, d'Hirsingue et d'Hirtzbach qui sont desservies chacune par un arrêt, et l'autre entre la commune de Seppois le Bas et la gare d'Altkirch via Hirtzbach qui est également desservie par un arrêt.

Ces deux axes permettent aux usagers des temps d'attentes d'environ 10 minutes aux heures de pointe. Des hypothèses construites à partir de probabilités de prise en charge de passagers aux arrêts par des conducteurs.

Le prix de l'opération a également évolué. Un premier devis de 45 174 € avait été proposé au mois de novembre 2019 et une enveloppe dédiée au système a été approuvée lors du conseil syndical du 25 février 2020. Après la modification du tracé et la réalisation des travaux, le montant global du dispositif est inférieur au premier devis pour s'établir à **31 288,65 €**.

Le paiement s'effectuera en deux versements de 15 644,32 €. Le test du dispositif durera une année et le matériel implanté restera en place au-delà de la période de test avec l'accord des Communes.

M. Nicolas HOLLEVILLE demande, puisque l'opération coûte moins cher que prévu, s'il est possible d'étendre le dispositif sur d'autres axes qui desservent d'autres communes.

Mme Marie-Cécile LEY indique que c'est l'étude de flux qui a conduit à faire évoluer le tracé du dispositif. L'axe initial imaginé, Ferrette Altkirch-gare, ne comptait pas de flux d'automobiles suffisant entre Ferrette et Hirsingue pour permettre aux usagers des temps d'attentes « acceptables ». Elle ajoute que ce tracé est une expérimentation. A l'issue de cette expérimentation, il sera question de savoir si les arrêts implantés restent au même endroit, s'il est opportun de poursuivre le dispositif, de l'étendre. Ce sont de questions que devront se poser les autorités organisatrices des mobilités.

Le Président ajoute qu'il faudra faire le bilan de cette expérience et savoir s'il est nécessaire de réorienter ou compléter le dispositif.

Le budget définitif est le suivant :

Dépenses	Recettes
Fourniture, pose et mise en service d'un dispositif d'aide au covoiturage spontané : 31 288,65 €	Contrat de ruralité : 12 649,00 €
	Région Grand Est (programme Ambassadeur de la mobilité) : 13 030 €
	Fonds propres : 4 258,65 €
31 288,65€	**31 288,65€**

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- ***approuve*** *le budget définitif de l'expérimentation Covoit'Go,*
- ***autorise*** *le versement de la somme de 31 288,65 € par le Pays du Sundgau à l'entreprise ECOV,*
- ***autorise*** *le Président à solliciter les paiements prévus dans le cadre des subventions obtenues des dispositifs « Ambassadeur de la Mobilité » de la Région Grand-Est et du Contrat de Ruralité,*
- ***charge*** *le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.*

III.3. Poursuite du Schéma Directeur Cyclable

Mme Marie-Cécile LEY explique que le Pays du Sundgau coordonne une démarche de Schéma Directeur Cyclable en partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace, les Communautés de Communes et les Communes. Après avoir terminé la phase de diagnostic, le Pays a conduit des ateliers de concertation avec chacune des 108 communes du territoire. L'objectif de ces ateliers, associer les acteurs de terrain à la construction d'une feuille de route stratégique pour créer des conditions favorables au développement du vélo dans les mobilités du quotidien. Les premiers éléments de ce travail de concertation seront exposés en séance avant une restitution générale prévue en COPIL **le 8 juillet 2021**. Aucune commune n'a été oubliée durant cette concertation.

Synthèse des principaux enjeux de liaisons relatifs à l'élaboration du Schéma directeur cyclable du PETR du Pays du Sundgau

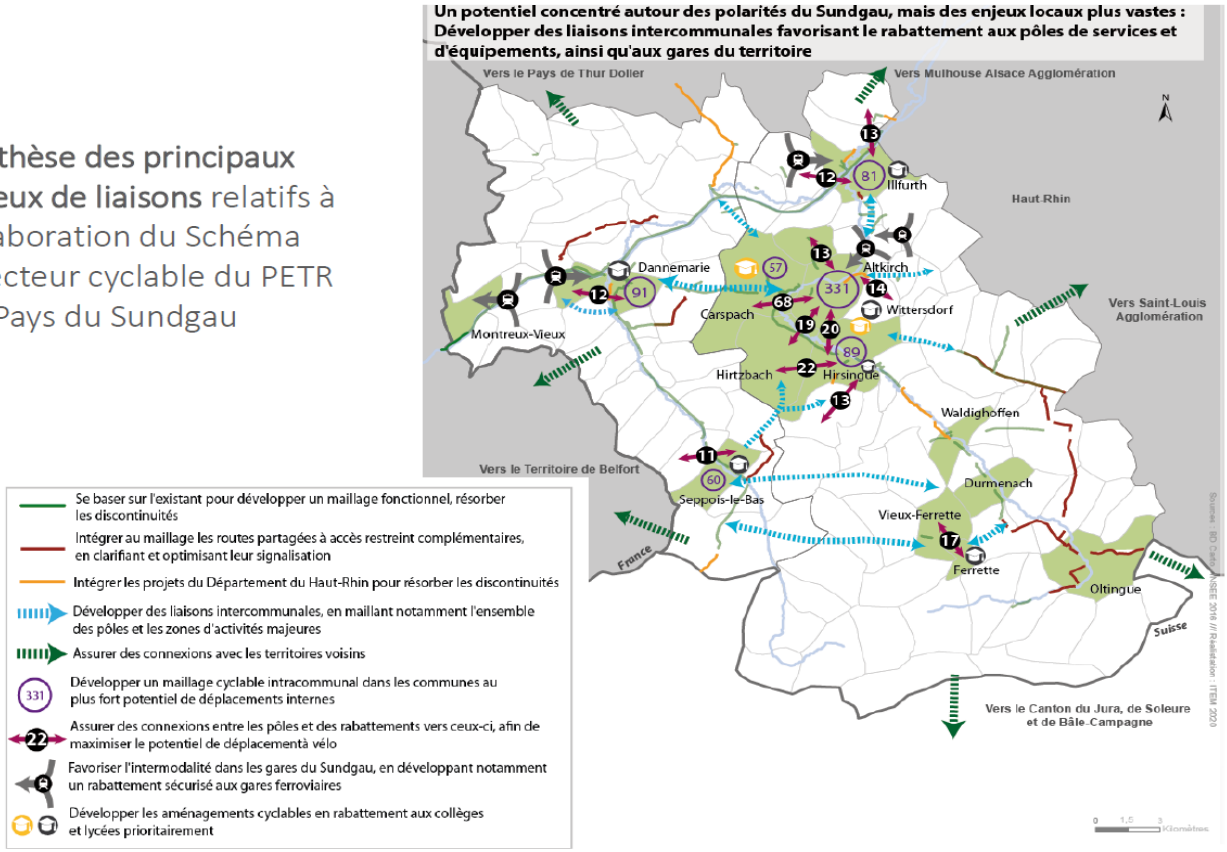

De février à avril 2021, des ateliers de concertation se sont déroulés avec les communes du territoire pour interroger les acteurs locaux sur la priorisation du maillage cyclable à développer. La répartition des groupes de communes par secteur géographique est précisée ci-dessous :

- Un travail réalisé sur trois secteurs géographiques

- Secteur Dannemarie
- Secteur Altkirch
- Secteur Ferrette

357,5 km hiérarchisés en 2 niveaux :

- 169,7 km pour le maillage structurant
- 187,7 km pour les liaisons complémentaires

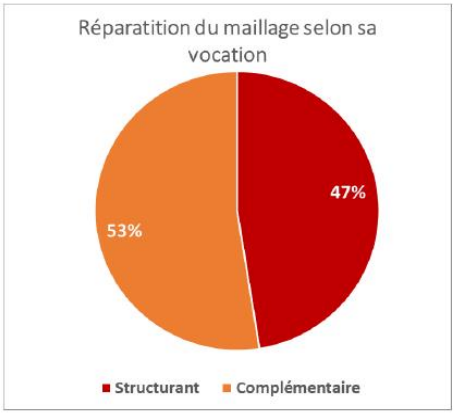

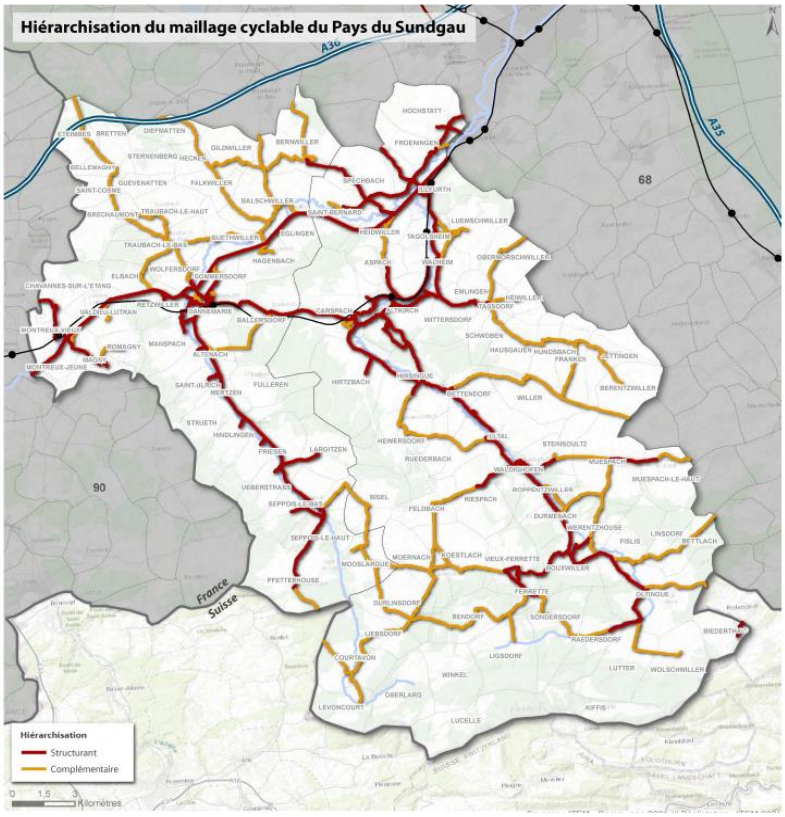

La CC Sud Alsace Largue :

133,8 km (sur les 44 communes) répartis comme suit :

- 63,5 km pour le maillage structurant
- 70,3 km pour les liaisons complémentaires

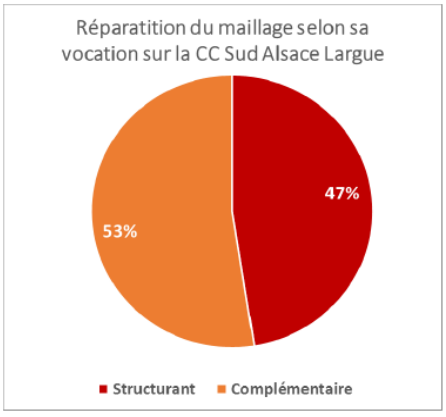

La CC du Sundgau :

223,6 km (sur les 64 communes) répartis comme suit :

- 106,2 km pour le maillage structurant
- 117,4 km pour les liaisons complémentaires

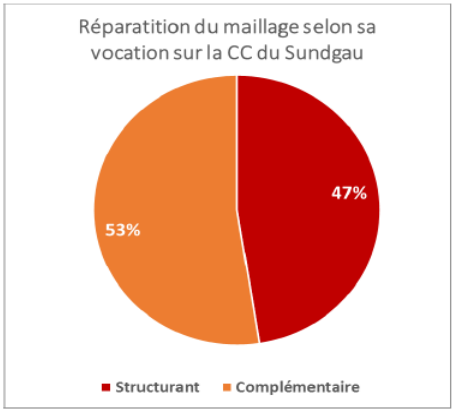

27 % du maillage est existant et 30 % ne nécessite que du panneautage

✓ Sur ces 357,5 km :

- 96,4 km s'appuient sur des aménagements existants
- 21,6 km sont des aménagements existants mais nécessitant une reprise
- 107,8 km nécessitent simplement l'implantation d'une signalisation et du jalonnement, sans travaux d'infrastructure
- 131,7 km sont à aménager : un aménagement ou une pacification est à créer

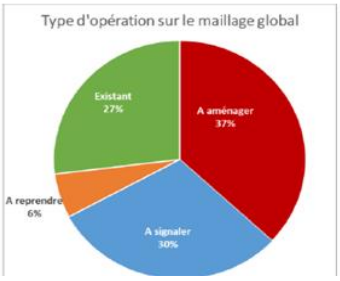

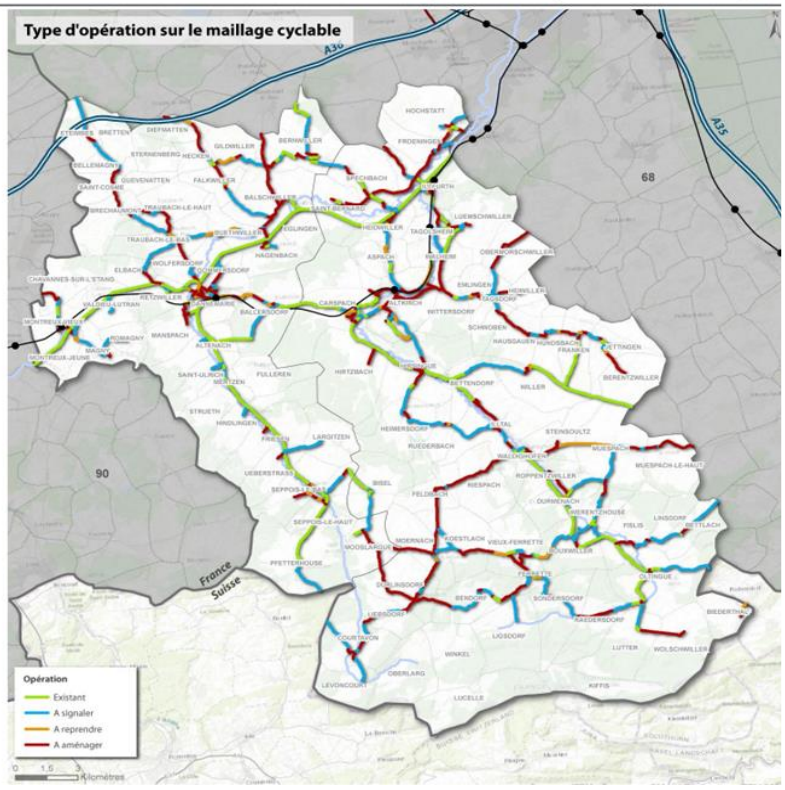

La CC Sud Alsace Largue :

- 43,7 km sont des aménagements existants
- 8,3 km sont des aménagements existants à reprendre
- 40,1 km nécessitent simplement l'implantation d'une signalisation et du jalonnement
- 41,7 km sont à aménager

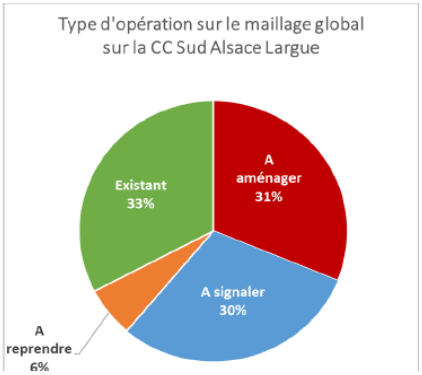

La CC du Sundgau :

- 52,7 km sont des aménagements existants
- 13,2 km sont des aménagements existants à reprendre
- 67,7 km nécessitent simplement l'implantation d'une signalisation et du jalonnement
- 90,0 km sont à aménager

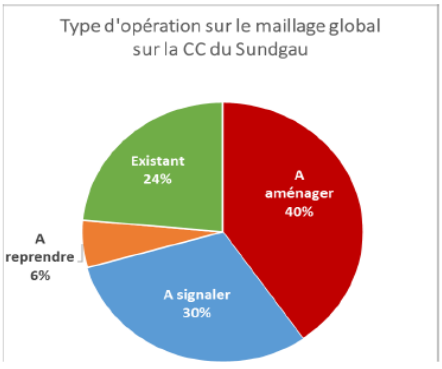

M. Jean ZURBACH demande s'il est possible de recevoir les cartes présentées par mail.

Mme Marie-Cécile LEY indique qu'elles pourront être transmises après la présentation de la restitution aux membres du COPIL qui se tiendra le 8 juillet prochain.

III.4. Appels à projets Tenmod

Le Président rappelle que le projet de bus à haut niveau de service a déjà été évoqué en 2016-2017 et que l'initiative n'a pas pu trouver de suites favorables pour des questions de financement. Dans le cadre d'une présentation de Covoit'Go réalisée par M. David RIGOULOT dans le cadre d'un colloque, l'ADEME Nationale a proposé au Pays du Sundgau de répondre à l'appel à projet TENMOD. Un dispositif financier particulièrement adapté aux territoires peu denses comme le Sundgau.

Mme Marie-Cécile LEY indique que le Pays du Sundgau a proposé deux projets dans le cadre des financements TENMOD mis au concours par l'ADEME. Le premier porte sur le financement d'une potentielle relance de Bus à Haut Niveau de Service entre le Sundgau et la gare multimodale de Saint-Louis et le second sur la construction d'un schéma de maillage de bornes électriques qui s'inscrit en continuité de l'initiative portée par le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin. Les résultats des jurys de ces appels à projets sont attendus pour le mois de septembre 2021.

Axe planification : Le schéma de maillage du territoire en bornes de recharge pour véhicules électriques

- Description projet

Le projet consiste à élaborer un schéma de maillage d'implantation de bornes électriques qui comporte trois volets : un travail de prospective quantitative et qualitative qui permet d'anticiper l'évolution du parc automobile électrique, l'évolution de la population et les usages, de fournir aux porteurs de projets des fiches d'implantations types et de participer au financement des installations. Le schéma serait construit dans une logique d'aménagement du territoire, l'objectif étant de repérer où il serait le plus opportun d'implanter de nouvelles bornes.

- **Enjeu/besoin**

Le présent projet répond aux enjeux du maillage équilibré des implantations pour satisfaire les usages et inciter les mobilités électriques. Le maillage en bornes est apprécié comme un puissant levier d'incitation aux mobilités propres dans un territoire où l'autosolisme à malheureusement encore de beaux jours devant lui. Face aux initiatives spontanées et aux implantations unilatérales, il est question de promouvoir un territoire branché qui ait du sens.

M. Jean-Michel ZINCK indique qu'il est membre du Syndicat d'Electricité et du Gaz du Rhin. A cette occasion, il est associé à la construction du schéma de bornes de recharge électrique qui est en cours. Il précise que ce schéma a pour objet de mettre en adéquation les puissances à injecter sur le réseau avec les perspectives d'évolution démographique et de construction de véhicules électriques. L'outil a pour but de repérer les grands axes sur lesquels installer les bornes de recharge rapide et il sera également envoyé aux communes une fiche dite « reflexe » pour inciter les collectivités à déployer des bornes sur leur périmètre.

Mme Marie-Cécile LEY souligne que le schéma proposé par le Pays du Sundgau s'inscrit en complémentarité avec celui porté par le Syndicat. Dans le cas du projet porté par le Pays, il ne s'agira non pas de se positionner sur des questions de volumes d'énergie à injecter mais de s'inscrire dans une logique d'aménagement du territoire pour savoir où localiser précisément les bornes à l'échelle de chaque commune, aux vues de la localisation des zones d'activités, des commerces et des futures zones d'urbanisation.

M. Jean-Michel ZINCK ajoute que dans ce schéma proposé par le Pays du Sundgau il serait intéressant d'intégrer les pratiques des touristes et de penser aussi aux vélos électriques.

M. Jean ZURBACH mentionne également le fait que certains professionnels sont obligés d'installer des bornes de recharge de 22 kW mais que cela n'a plus vraiment de sens puisque les propriétaires de véhicules électriques rechargent d'avantage à leurs domiciles.

M. Denis NASS souligne l'intérêt de l'électrique pour les déplacements et ajoute que la question des biogaz viendra compléter les réflexions sur les sources d'énergies à développer pour promouvoir des mobilités plus propres.

Axe expérimentation : Bus à Haut Niveau de Service entre le Sundgau et la métropole trinationale de Bâle

Description projet

Le projet consiste à expérimenter une ligne de Bus à Haut Niveau de Services entre la gare d'une commune centre du territoire et une gare multimodale connectée au réseau de tramway de Bâle. L'expérimentation s'inscrit comme un levier structurant sur les politiques de déplacements puisqu'il s'agit d'expérimenter un transport en commun sur un axe routier qui compte un trafic autosoliste dense et sur lequel aucune solution de report modal n'est possible actuellement.

Enjeu/besoin

L'expérimentation répond à la fois à un un besoin de désaturation des réseaux routiers à l'aval du territoire de Saint-Louis Agglomération et au développement de solutions de transports pour les habitants ne possédant pas de véhicules dans le Sundgau. La réduction des émissions de CO^2 liées à l'autosolisme est également au cœur des enjeux. Il faut ajouter de nombreux effets positifs induits sur les équilibres urbanistiques et le développement de services sur cette portion expérimentale de territoire que constituerait le tracé de la ligne.

M. Dominique SPRINGINSLFELD souhaite rappeler que la difficulté de déploiement de bus à haut niveau de service reposait sur le financement des coûts de fonctionnement. C'est ce qui avait été bloquant pour déployer le projet.

Le Président précise que l'appel à projet en question permet de financer des expérimentations. Le fonctionnement de ce bus durant la 1ère année s'inscrit donc dans cette logique d'expérimentation et serait donc éligible à cet appel à projet.

IV. Aménagement du Territoire et Urbanisme

IV.1. Préparation technique et financière de la dématérialisation des actes d'urbanisme

Le Président explique que la dématérialisation des actes d'urbanisme sera obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants au 01/01/2022. Le projet porté par le Pays du Sundgau et la Communauté de Communes Sundgau consiste à proposer aux communes volontaires instruites par les deux centres instructeurs d'expérimenter la dématérialisation avant qu'elle ne soit imposée à l'ensemble des communes.

Point d'information sur l'avancement du projet depuis le dernier Conseil Syndical :

- Dispositif construit et négocié conjointement par le Pays du Sundgau et la Communauté de Communes Sundgau
- Devis négocié avec le fournisseur du logiciel pour une commande au début de l'automne. Coût de l'investissement pour le Pays du Sundgau : 13 860 € HT. Coût du fonctionnement annuel : 3 114 € HT. Clé de répartition entre le Pays et la Communautés de Communes du coût au nombre d'habitants des communes instruites.
- Aide de l'état à l'investissement : 4 000 € par centre instructeur + 400 € par communes instruites plafonné à 16 000 €. Cette aide devrait globalement couvrir l'investissement du Pays : opération blanche pour les communes.

Le Pays du Sundgau, en collaboration avec la Communauté de Communes Sundgau, souhaite proposer aux communes adhérentes à son service ADS d'intégrer la dématérialisation des demandes d'urbanisme comme nouveau processus d'instruction. Ce principe a été validé en Conseil Syndical du 3 mars 2021. Aujourd'hui, le Conseil Syndical est sollicité pour valider le lancement de la commande auprès du fournisseur informatique et une expérimentation auprès de communes adhérentes à son service d'Autorisation du Droit des Sols.

Mme Marie-Cécile LEY souligne la bonne coopération entre les services de la Communautés de Communes Sundgau et le Pays du Sundgau qui a permis de faire avancer le dossier comme le Pays s'y était engagé lors du précédent conseil le 3 mars 2021.

Une information aux communes sera lancée début juillet au travers d'un courrier commun PETR-CCS : explication du dispositif, avantages/contraintes, accompagnement à venir par les centres instructeurs, questionnaire sur l'intérêt porté au projet, la volonté d'être expérimentateur, l'existence d'un site internet, de la signature électronique. Ce questionnaire permettra de bien calibrer l'offre à construire et de lancer le déploiement de l'interface informatique. Au 1er janvier 2022, le dispositif sera lancé et expérimenté avec cinq communes puis généralisé courant 2022.

M. Daniel DIETMANN demande si l'impact sur l'emploi a été pris en compte. En effet, beaucoup de services publics concernés par la numérisation connaissent une réduction de leurs effectifs, l'automatisation s'accompagnant souvent de suppressions de postes.

Mme Marie-Cécile LEY précise que la dématérialisation concernera avant tout les canaux de transfert des dossiers et que le temps d'instruction ne sera pas diminué pour autant. Cette nouvelle organisation libérera du temps d'instruction pour les agents qui devraient être moins mobilisés par les tâches administratives et seront donc plus disponibles pour l'accueil des pétitionnaires.

M. Nicolas JANDER ajoute que l'objectif n'est surtout pas de supprimer des emplois mais d'alléger les charges répétitives pour les agents.

M. Antoine WAECHTER souligne la pertinence de conduire une expérimentation sur la dématérialisation et approuve également la remarque exprimée par M. Daniel DIETMANN sur les conséquences de la dématérialisation en termes d'emplois. Il note que la délibération pourrait intégrer une évaluation globale de l'impact de la dématérialisation sur les usages de l'instruction. Lorsqu'un nouvel outil est proposé, des nouveaux impacts se répercutent et il est normal d'en maitriser ses effets.

Le Président approuve cette dimension globale de l'appréciation et de l'évaluation d'un nouvel outil. A ce sujet, il pose la question du récolement des projets d'urbanisme. Il note qu'en effet, beaucoup de projets diffèrent entre leur matérialisation et ce qui était prévu sur le plan initial. Les communes sont plutôt démunies face à ces situations et il pose la question de l'intérêt de l'assemblée pour que le Pays du Sundgau propose un service mutualisé avec les Communautés de Communes pour réaliser la vérification de la conformité des projets d'urbanisme.

M. Christian SUTTER précise que des acteurs privés peuvent faire ce travail dans le cadre de prestations. Il ajoute que les services de la Préfecture n'assurent plus cette fonction et orientent les communes vers des prestataires privés pour les réaliser.

Le Président approuve le fait d'avoir une appréciation globale de l'évaluation de la dématérialisation et de modifier la délibération en ce sens. La délibération initiale était la suivante :

Il est proposé au Conseil Syndical de :

- *approuver que le Pays du Sundgau propose la dématérialisation des demandes d'urbanisme à l'ensemble des communes instruites,*
- *approuver que le Pays du Sundgau propose à un nombre restreint de communes l'expérimentation de ce dispositif au premier semestre 2022,*
- *autoriser le Président du Pays du Sundgau à commander le logiciel nécessaire à cette dématérialisation pour un montant de 16 974 € HT,*
- *autoriser le Président à solliciter auprès de l'Etat la subvention d'investissement pour le financement du logiciel,*
- *autoriser le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,*
- *charger le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.*

La nouvelle délibération proposée par le Président, et approuvée à l'unanimité est la suivante :

- ***approuve*** *que le Pays du Sundgau propose la dématérialisation des demandes d'urbanisme à l'ensemble des communes instruites,*
- ***approuve*** *que le Pays du Sundgau propose à un nombre restreint de communes l'expérimentation de ce dispositif au premier semestre 2022,*
- ***autorise*** *le Président du Pays du Sundgau à commander le logiciel nécessaire à cette dématérialisation pour un montant de 16 974 € HT,*
- ***autorise*** *le Président à solliciter auprès de l'Etat la subvention d'investissement pour le financement du logiciel,*
- ***valide*** *que le Pays du Sundgau conduise une évaluation globale des impacts de la dématérialisation à l'issue de l'expérimentation.*
- ***autorise*** *le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,*
- ***charge*** *le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.*

IV.2. Animation du Schéma de Cohérence Territoriale

Mme Marie-Cécile LEY rappelle que le SCoT du Sundgau a été approuvé par délibération du 10 juillet 2017. Les conclusions du bilan appelleront ou non à une révision du document. La révision intervient si les Personnes Publiques Associées estiment que la réalité de la consommation foncière, de l'évolution de la population et des constructions de logements est fortement décorrélée des orientations du SCoT.

Dans une logique de sensibilisation et d'information auprès des élus, le PETR du Pays du Sundgau propose d'engager à compter de la rentrée de septembre 2021 une rencontre avec de petits groupes de communes (une dizaine), pour :

- accompagner les équipes municipales élues en 2020 dans l'utilisation et l'interprétation du SCoT.
- rappeler et préciser les orientations qui relèvent de la compatibilité avec les PLU(i).
- profiter de cet instant d'échanges pour favoriser les démarches de qualités urbaines (outils juridiques, leviers financiers, procédures…) afin que les communes disposent des éléments nécessaires permettant de construire un projet d'urbanisme équilibré.

Il est proposé que ces ateliers s'articulent selon les points suivants :

- Qu'est-ce qu'un SCoT et comment s'articule-t-il avec les documents communaux (ou intercommunaux).
- Les axes du SCoT : Prescriptions et recommandations, comment les mettre en œuvre à l'échelle d'une commune.
- La boîte à outils de mise en œuvre du SCoT (capsule juridique et financière opérationnelle).
- Au-delà de l'opposabilité des documents de planification, quels leviers pour concilier cadre de vie et développement.

Une rencontre avec les communes est proposée à compter du mois de septembre 2021 pour préciser aux élus municipaux les principaux enjeux repérés par la démarche de SCoT, les façons de décliner les orientations du SCoT aux échelles communales et les outils qui permettront d'atteindre les objectifs du document.

M. Antoine WAECHTER salue cette excellente initiative et invite le Pays du Sundgau à voir plus large dans sa démarche. Il pose la question de la mémoire des objectifs du PADD et souligne qu'il serait pertinent d'informer les maires élus lors de la dernière mandature des objectifs de cette partie du SCoT. Il rappelle que le PADD constitue le projet politique du SCoT et assure la cohérence du document. M. Antoine WAECHTER ajoute que concernant l'évaluation du SCoT, des indicateurs et des critères ont été définis lors de son élaboration et qu'il serait pertinent de les utiliser pour savoir où nous en sommes dans la matérialisation des orientations du SCoT.

M. Dominique SPRINGINSFELD indique que sensibiliser les élus à l'utilisation du SCoT est positif. Mais il souhaite également que les Personnes Publiques Associées participent à cette démarche car il pointe des divergences d'interprétation du SCoT importantes entre les différents protagonistes. Il souligne également un effet pouvant être bloquant entre le SCOT et les PLU(i) comme cela a pu être le cas sur le secteur d'Ill et Gerbsach.

M. Gilles FREMIOT souhaite que le Pays du Sundgau et les Communautés de Communes puissent se coordonner pour aller voir les communes afin que les actions d'urbanisme restent lisibles. Les démarches SCoT, les démarches PLUi pourraient donner l'impression qu'il y a plusieurs sujets sur l'urbanisme et la planification et brouiller ainsi les pistes. Il souhaite que le Pays du Sundgau et la Communautés de Communes Sundgau puissent intervenir ensemble sur ce sujet.

Mme Marie-Cécile LEY précise la dimension pédagogique et informative de la démarche à conduire en amont du bilan du SCoT qui lui s'inscrit dans une séquence réglementaire.

M. Daniel DIETMANN souhaite sensibiliser le conseil syndical sur l'importance d'inclure les effets du changement climatique dans la révision du SCoT. Il rappelle également que des documents de rang supérieur que sont le SAGE et le SDAGE s'imposent au SCoT et que celui-ci doit les intégrer. La question de la ressource en eau, tant sur la gestion du risque qu'en termes de qualité et de quantité, doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme dont l'objet n'est plus de se cantonner à l'urbanisation.

V. Parcours Art et Nature STUWA

V.1. Modalités d'organisation de l'édition 2021

Mme Fabienne BAMOND explique que la 6e édition STUWA prévue initialement en 2020 a été reportée en septembre 2021. Six artistes sont accueillis en résidence entre les mois de mars et de septembre 2021. Deux entreprises (Brasserie des 4 Pays et Menuiserie Freyburger) ainsi que deux communes (Dannemarie et Ferrette) sont partenaires pour cette édition. Particularité de cette année : l'œuvre HOSPITALIA de Dominique BOURGOIS sera inaugurée à l'hôpital d'Altkirch lors d'un lancement officiel STUWA.

Programme des inaugurations 2021 :
JEUDI 16 SEPTEMBRE à 11h – Hôpital d'Altkirch - Lancement officiel de la 6e édition
Avec inauguration de l'œuvre (2020) de Dominique BOURGOIS
VENDREDI 17 SEPTEMBRE de 18h à 21h – Menuiserie Freyburger à Hindlingen
Inauguration de l'œuvre « FENCE » de Maxime THOREAU
SAMEDI 18 SEPTEMBRE de 8h45 à 13h – Dannemarie et Ferrette
Inauguration des œuvres « L'Immobile mobile » de Matt MAHLEN & Daniel DEPOUTOT et « AUTOS » de Shqipe GASHI.
Départ en autobus à Dannemarie.
VENDREDI 24 septembre de 18h à 21h – Brasserie des 4 Pays à Hirtzbach
Inauguration de l'œuvre « AU FIL DE L'EAU » de SABéPAT.

V.2. Précision du devenir des œuvres implantées sur le territoire

Mme Fabienne BAMOND rappelle que le parc contient 24 œuvres réparties dans 19 communes. Une convention de dépôt signée entre les communes ou les entreprises, les artistes et le Pays du Sundgau scelle le partenariat pour une durée de 3 ans maximum. Après ce délai, les communes ou les entreprises sont en droit de conserver ou non l'œuvre.

Mme Fabienne BAMOND précise que les communes peuvent faire le choix de garder ces œuvres mais elles doivent en assurer les conditions financières et ou techniques de l'entretien. Au départ, les œuvres sont conçues sur une logique éphémère de trois ans. Dans certains cas, la structure, les matières de l'œuvre permettent une pérennité plus importante. Ce fut le cas pour la commune d'Illfurth qui a conservé un observatoire implanté le long du canal pendant 7 ans. La commune fait aujourd'hui le choix de retirer l'œuvre pour des raisons budgétaires.

Le Président ajoute qu'une discussion a été entamée pour renouveler les actions artistiques et culturelles sur le territoire. Et qu'il conviendra de discuter de ces questions avec les Communautés de Communes à la rentrée.

VI. Labélisation « Projet Alimentaire Territorial » du territoire du Sundgau

M. Denis NASS indique que le Pays du Sundgau est labélisé PAT depuis le mois de mai 2021. Concrètement, cela signifie que les actions proposées dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial (PAT) sont reconnues pertinentes et adaptées par le Ministère de l'Agriculture et la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) Grand Est. Cette reconnaissance permet aux porteurs de projets du périmètre du Pays du Sundgau d'être éligible a des financements proposés dans le cadre du Plan de Relance.

M. Denis NASS précise que cette labellisation PAT du territoire permet un accès privilégié à la mesure 13 du plan de relance de l'Etat. Le fait que le territoire du Sundgau soit labellisé PAT permet à tous les porteurs de projet qu'ils soient publics ou privés d'avoir un accès prioritaire à cette mesure.

VII. Premier Bilan du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)

M. Denis NASS rappelle que le PETR du Pays du Sundgau est lauréat de l'appel à projet portant sur la mise en place d'un « *Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique* » mis au concours par la Région Grand Est. À la suite de la récente arrivée du chargé de mission qui a été recruté pour assurer ce service depuis le 10 Mai 2021, il présente un premier bilan :

Notion de service:

- Etapes 1: Un premier niveau d'information sur les aides disponibles et l'évaluation des besoins
- Etapes 2: Un accompagnement sur les choix techniques et les priorités de réalisation
- Etapes 3: Un suivi du porteur de projets jusqu'à l'engagement des travaux

Suivi d'actes:

- Appels reçus: **70**
- Demandes traitées: **68**
- Actes 1: **68**
- Actes 2 : **42**
- Actes 4 : **1**

Financement:

- Actes 1 = 8 euros
- Actes 2 = 50 euros
- Actes 4 = 800 euros
- Depuis la prise de poste:
  (68*8)+(42*50)+(800*1) = 3 444 euros

Evènement de communication:

Fête du développement durable 29 Aout 2021 à Carspach

M. Denis NASS remercie M. Florian JUD pour son investissement dans cette mission.

VIII. Conventionnement pour le Plan de Paysage

Le Président explique que le Pays du Sundgau est l'un des six lauréats en France de l'appel à projets « Plan de Paysage 2020 » mis au concours par le Ministère de la transition écologique et l'ADEME. La convention de ce nouveau programme a été transmise au Pays du Sundgau le 21 mai 2021 et sera valable pendant 30 mois. Elle permet de solliciter jusqu'à 105 000 € de subventions pour conduire des opérations favorisant les synergies entre le développement des énergies renouvelables et la préservation des ressources paysagères.

IX. Conseil de Développement du territoire du Sundgau : lancement des groupes de travail

Le Président remercie M. Sébastien STOESSEL, Président du Conseil de Développement pour sa participation au Conseil Syndical. Il indique croire aux vertus du débat citoyen dans le cadre de cet organe qui à partir de travaux engagés sur des sujets précis permet de développer une intelligence collective. Dans le contexte actuel de crispation du débat sur des sujets de fond, exacerbés par les réseaux sociaux où chacun peut se cacher derrière l'anonymat, le Conseil de Développement apporte de la rationalité et une bienveillance dans le débat public. Il passe la parole à M. Sébastien STOESSEL.

M. Sébastien STOESSEL indique que le Conseil de Développement du territoire du Sundgau a pour objet d'inscrire la démocratie participative dans un cadre lisible, reconnu et légitime. Quatre collèges de travaux sont constitués pour mener des réflexions et formuler des propositions sur les thématiques suivantes : Mobilités / Cadre de vie et Urbanisme / Changement climatique et Transition Énergétique / Alimentation. Un inventaire des actions en cours portées par les collectivités a débuté pour chaque groupe. Le Président du Conseil de Développement, Monsieur Sébastien STOESSEL, proposera au Conseil Syndical un retour sur le lancement de ces groupes de travaux à la rentrée de l'automne.

X. Divers

X.1. Neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées

***Vu** l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
***Vu** le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements.*

Dans le cadre de l'achat des véhicules électriques, le Pays du Sundgau a versé en 2019, 200 000€ de subventions à plusieurs collectivités. La comptabilisation obligatoire des amortissements des subventions d'équipement octroyées constitue une charge supplémentaire pour la section de fonctionnement, soit 20 000€ par an sur 10 ans. Le Conseil Syndical a la possibilité d'instaurer le dispositif de neutralisation totale ou partielle des amortissements de subventions d'équipements versées. Il permet, par un jeu d'écriture comptable, d'annuler l'impact de ces amortissements et d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement. Il est proposé pour l'année 2021 une neutralisation totale de 20 000€. Les crédits nécessaires, avant neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement, étaient prévus au budget. La mise en place de ce dispositif implique, par décision modificative budgétaire, des opérations d'ordre de transfert entre section.

Le Conseil Syndical à l'unanimité

- ***autorise** la neutralisation totale des amortissements des subventions d'équipement versées à hauteur de 20 000 € pour l'année 2021 et pour les années suivantes, selon les besoins en section de fonctionnement.*

X.2. Décision modificative n°1 – Budget Pays du Sundgau - Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées.

Afin de concrétiser, pour l'année 2021, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées, il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal par les opérations d'ordre de transfert entre sections reportés ci-dessous. Dans cette même logique, il est proposé de porter en dépenses de fonctionnement les œuvres STUWA, initialement budgétées en section d'investissement (Chapitre 21).

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 : Charges à caractère général : Article 6226 : Honoraires	20 000	Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections : Article 7768 : Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées	20 000
TOTAL	**20 000**	**TOTAL**	**20 000**

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections : Article 198 : Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Article 2145 : Constructions sur sol d'autrui	20 000 -20 000		
TOTAL	**0**	**TOTAL**	**0**

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- ***approuve*** *la réalisation de ces opérations d'ordre budgétaire pour l'année 2021 et pour les années suivantes, selon les besoins en section de fonctionnement.*

X.3. Mise à jour du tableau des effectifs

Le Président propose au Conseil Syndical de passer en revue les évolutions de personnel dans la structure à travers le tableau des effectifs avant d'en approuver son contenu.

EMPLOIS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS
Filière administrative					
Directeur de la structure	Attaché principal	A	CDI	TC	1
Chargé des finances	Adjoint Adm. Ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1
Chargé de mission Développement Local (Programme Européen LEADER)	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1
Chargé de mission Innovation et Marketing Territorial	Attaché	A	CDD 1 an	TP (60%)	1
Chargé de mission Mobilités Durables	Attaché	A	CDD 1 an	TC	1
Chargé de mission Déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1
Instructeur du Droit des Sols - Chargé de mission Conseil de Développement	Rédacteur	B	CDD 1 an	TC	1
Instructeur du Droit des Sols - Chargé de mission SCOT	Rédacteur	B	CDD 1 an	TC	1
Instructeur du Droit des sols	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	1
Poste mis en disponibilité	Rédacteur	B	Titulaire		0
Secrétaire	Adjoint adm.	C	CDD 3 ans	TC	1
Filière technique					
Chargé de mission Coordinateur Plan de Paysage - Transition Écologique	Ingénieur	A	CDD 2 ans	TC	1

Responsable du Service Autorisation du Droits des Sols et chargé de mission Urbanisme Durable	Ingénieur Principal	A	Titulaire	TC	1

EMPLOIS À CRÉER	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	
Coordinateur de la démarche de Projet Alimentaire Territorial	Rédacteur ou Rédacteur 1ère, 2ème cl. ou Attaché	B ou A	1 an	TC	
Assistant Chargé de mission PTRTE (Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique) et Projet de Territoire	Adjoint adm. ou Adjoint adm. ppal 1ère ou 2ème cl.	C	1 an	TC	

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- ***approuve*** *le tableau des effectifs ci-dessus.*
- ***approuve*** *que l'emploi ouvert par délibération du 15 décembre 2020, portant sur le poste de secrétaire ou instructeur service ADS, ai été concrétisé par un emploi de secrétaire au grade d'adjoint administratif, CDD de 3 ans*
- ***valide*** *l'ouverture des emplois mentionnés.*
- ***approuve*** *que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents soient abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.*

Le président demande à l'assemblée s'il y a encore de questions. Personne ne demande la parole. Le Président remercie les délégués pour leur participation active et clôt la séance à 21h50.

Le Président du Pays du Sundgau
Nicolas JANDER